



Le Folgoët Infos

Keleier Ar Folgoad **VENDREDI**



2020

Ce bulletin d'information ne sera diffusé que sous format électronique.

Les personnes qui souhaitent le recevoir, ainsi que les futurs bulletins communaux hebdomadaires, sur leur boîte mail sont invitées à nous transmettre leur demande par mail (mairie.le-folgoet@wanadoo.fr) en indiquant leur nom/prénom et adresse (Merci également de préciser si d'habitude le bulletin communal est distribué dans la boîte aux lettres).

!! AIDONS NOS COMMERCANTS LOCAUX !!

Les 2 commerces de couture : « **Chez Anne-B** » à Croas Kerzu et le « **Dé à Coudre** » à la Croix Rouge vendent des masques. N'hésitez pas à les contacter !

-**Le Pêché Mignon** : lun, jeu, sam (7H/19H) ; mar, ven (7H/14H - 14H30/19H) ; dim (7H/13H).

Nouveau : rayon épicerie de première nécessité à disposition.

-**Le fournil Notre Dame** : lun au ven (6H30/18H), sam (6H30/14H). – Ouvert le 8 mai (6H30/13H).

-**Pain Prenelle et Chocolat** : lun, mar, mer, ven (6H30/19H), sam (7H/18H), dim (7H/12H).

-**Autour du Fromage** : mar, mer, jeu, ven, sam (9H00/12H30 – 14H30/18H). Fermé le 8 mai.

-**Boucherie Conseil** : lun, mar, mer, ven, sam (8H00/12H30 – 13H30/18H). Ouvert le 8 mai le matin.

-**Royal Pizz** : uniquement en vente à emporter et livraisons : du jeu au dim (17H30/21H). 02.98.21.16.91

-**Le Fontenoy** : Lun, ven, sam (7H/19H), mar, mer, jeu (7H/12H30). Fermé le 8 mai.

-**Arum Sauvage** : 02.98.21.13.97

Restaurant la Duchesse Anne : service traiteur à emporter. 02.98.21.18.39.

<http://www.restaurant-duchesse-anne.fr> Page facebook : Restaurant La Duchesse Anne.

Bons d'achat solidaires, fonds de résistance... plusieurs initiatives se mettent en place afin de soutenir l'économie locale

La CLCL a mis en place un dispositif de bons d'achat solidaires pour soutenir les entreprises du territoire au travers de la plateforme www.boutiques-des-legendes.fr.

Des aides et dispositifs sont également mis en place par la CLCL, notamment via le fonds de résistance qui vise à apporter une réponse supplémentaire aux petites entreprises et associations à caractère économique du territoire breton et vient compléter ainsi la palette d'outils déjà mise en place par les collectivités ou l'Etat durant cette période de crise. Plus d'informations sur www.clcl.bzh ainsi que sur la page facebook.

Distribution de masques

Des couturières bénévoles œuvrent à la confection de masques et nous les en remercions. Ces masques sont distribués, dans les boîtes aux lettres des intéressés qui en font la demande, par les élus, selon les apports, et en fonction de diverses priorités : les personnes vulnérables, personnes âgées, en situation de handicap, ou à revenus modestes. Inscription téléphonique au 02.98.83.01.92. 1 masque par personne.

Il s'agit de masques de confort, non homologués ; leur port impose toujours le respect des règles de distanciation. Une notice, fournie avec le masque sera à lire avant utilisation.



AVIS AUX COUTURIÈRES BÉNÉVOLES

Nous avons du tissu et de l'élastique disponibles en mairie pour la réalisation de masques.

Informations municipales

REOUVERTURE DE LA MAIRIE / AGENCE POSTALE
à compter du lundi 11 mai aux horaires habituels

Mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ☎02.98.83.01.92

mairie.le-folgoet@wanadoo.fr www.lefolgoet.fr

Agence postale : lundi (8H45/11H45 – 13H45/16H45) ; mardis, jeudis et vendredis (8H45/11H45). **Fermée le mercredi et le samedi.**

☎02.98.83.59.00

Des mesures seront mises en place pour protéger les agents et les usagers. Merci de les respecter.

Protocole sanitaire

- Les usagers de la mairie/agence postale devront **obligatoirement** porter un masque.
- Un **sens de circulation** sera mis en place afin d'éviter les croisements de personnes : entrée par la porte principale, sortie par la porte du conseil municipal. Une **solution hydroalcoolique** sera mise à disposition en entrée et sortie de mairie.
- Le nombre de personnes simultanément présentes à l'accueil sera **limité à 3** avec marquage au sol pour le respect des distances.
- Par mesure d'hygiène, les usagers de la mairie/agence postale **apporteront leur crayon personnel**.
- Afin de protéger les agents et les usagers, des plexiglas seront installés sur les bornes d'accueil mairie/agence postale.

SERVICE URBANISME

Le service urbanisme recevra **uniquement sur rendez-vous**. Prendre rdv par téléphone au 02.98.83.01.92 le matin entre 8H30 et 12H30 (sauf le mercredi).

L'AGENCE POSTALE

Limitez vos déplacements en utilisant le service d'affranchissement en ligne de la poste :

<https://www.laposte.fr/lettres-courriers-colis-en-ligne>.

- ✉ **Imprimer des timbres illustrés** : choisissez un visuel parmi un large choix et imprimez des timbres originaux.
- ✉ **Affranchir un Colissimo en ligne** : imprimez de chez vous l'étiquette à apposer sur le colis. Déposez-le en bureau de poste... ou dans votre propre boîte aux lettres.
- ✉ **Affranchir un envoi Chronopost** : rendez-vous sur le site Chronopost pour imprimer de chez vous la lettre de transport à apposer sur votre envoi express.
- ✉ **Affranchir un envoi recommandé** : imprimez chez vous la vignette recommandée et déposez votre recommandé en bureau de poste.
- ✉ **Envoyer une lettre en ligne** : téléchargez ou écrivez votre courrier en ligne, La Poste l'imprime et l'envoie à votre destinataire.
- ✉ **Envoyer une lettre recommandée en ligne** : téléchargez ou écrivez votre courrier en ligne. La Poste l'imprime et l'envoie en recommandé à votre destinataire.

BIBLIOTHEQUE

☛ Reprise progressive des activités de la bibliothèque. Le gouvernement a autorisé la réouverture des bibliothèques à compter du 11 mai. Cependant, cette reprise sera progressive, car nous devons dans un premier temps mettre en quarantaine tous les documents qui sont sortis avant la fermeture. Nous proposons donc une première phase, pour récupérer un maximum de retours.

☛ **PHASE 1** : du 12 au 20/05 : **uniquement retour de livres** aux créneaux suivants : Mar, jeu, ven : 17h/19h - Mer, sam, dim : 10h/12h.

L'entrée se fera par l'entrée habituelle, une seule personne à chaque fois pour déposer les livres dans les bacs mis à disposition, et la sortie se fera par la porte située au niveau du coin « presse ». Du gel hydroalcoolique sera mis à votre disposition à l'entrée et à la sortie. Le **port du masque sera obligatoire**.

☛ **PHASE 2** : à partir du 26/05 : service de retrait de documents sur rendez-vous (un « drive »). Ouverture des demandes et des réservations le 19 mai.

☛ **PHASE 3** : à compter du 16 juin : réouverture au public.

Les dates sont susceptibles d'évoluer suivant l'évolution de la situation.

L'accès à l'ensemble des bâtiments communaux (salle Y. Bleunven, complexe sportif, salles de réunion, club house, espace Kermaria, etc...) reste interdit au public.

Cérémonie du 8 mai

Les cérémonies, marquant le 75e anniversaire de la victoire sur le nazisme, se dérouleront « en format restreint » et seront interdites au public.

Une délégation réduite de l'UNC et de la Municipalité se rendra au Monuments aux Morts à 11H pour pavoiser et déposer une gerbe de fleurs et se recueillir sur la tombe des Aviateurs.

Sur invitation du Gouvernement : les habitants sont invités à observer au même moment une minute de silence à leur domicile et dans la mesure de leurs moyens à le pavoiser.



Paroisse

PEMP SUL 2020 : cette année, la période de confinement liée au Covid-19 rend impossible les rassemblements habituels du mois de mai. La Paroisse et l'équipe d'animation du Sanctuaire ont donc réfléchi à une proposition pour vivre ce mois marial : chaque dimanche, un temps de prière de quelques minutes sera mis en ligne sur le site de la Paroisse (<http://ndfolgoet.fr>). Il comprendra notamment une brève prédication assurée par le Recteur du Sanctuaire de LOURDES. Les pèlerins qui le souhaitent pourront suivre le dimanche, à 15h ou 18h.

Pour les personnes qui pourront se déplacer à la Basilique, **après le 11 mai, si les règles de confinement sont assouplies** : un feuillet sera mis à disposition pour vivre un temps de prière en plusieurs étapes. Une urne sera également disponible pour déposer des intentions de prière.

Communauté des communes

•HÔTEL COMMUNAUTAIRE DE LESNEVEN

Compte tenu des travaux actuels, l'hôtel communautaire ne sera pas en mesure d'accueillir du public à compter du 11/05. Un accueil téléphonique (☎02.98.21.11.77 / contact@clcl.bzh) reste néanmoins opérationnel aux horaires habituels). Pour les demandes ne pouvant être traitées à distance, les personnels d'accueil pourront proposer aux usagers des créneaux de rendez-vous sous condition de porter un masque (à défaut l'entrée dans le bâtiment sera refusée).

•SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Depuis le début des mesures de confinement, le service public d'élimination des déchets (SPED) à pleinement assuré sa mission de collecte des déchets. Reconnaissants de ce travail, plusieurs habitants ont ponctuellement témoigné leur sympathie au travers de dessins et autres mots d'encouragement. Touché par ces attentions l'ensemble du service remercie encore ces supporteurs confinés.



L'accueil du SPED reste accessible, du lundi au vendredi (8h/17h), par mail sped@clcl.bzh et ☎02.98.21.87.88. Il est demandé aux usagers de privilégier les démarches dématérialisées en consultant préalablement le site internet de la CLCL rubrique www.clcl.bzh/environnement/dechets. De nombreuses informations, procédures et formulaires y sont présents.

•DECHETTERIE

Les sites de la déchetterie de Lesneven (Gouerven) et des aires de déchets verts de Plounéour-Brignogan-Plages (Lanveur) et de Guissény (Kergoniou) reprennent leurs horaires habituels (9h00/12h00 et 14h00/17h45 du lundi au samedi). Les vendredis et samedis sont de nouveaux accessibles aux particuliers. Les modalités d'accès prenant en compte le dernier chiffre figurant sur l'immatriculation restent, conformément à l'arrêté préfectoral, de rigueur durant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire. Pour les numéros tombant un dimanche ou un jour férié, l'accès sera autorisé le lendemain. Concernant les professionnels conventionnés, ils pourront dès le 11 mai accéder à la déchetterie sans modulation même si le jour ne correspond pas à leur immatriculation. Afin de réguler la circulation sur le site de Gouerven (Lesneven), **les barrières installées seront prochainement mises en service** et limiteront l'accès à 4 véhicules par aires de déchargement. Elles seront activées **sur présentation de votre carte d'accès au point d'apport volontaire**. Certaines catégories de déchets peuvent être refusées (mobilier/matelas/sommiers/déchets toxiques...) en raison des conditions d'intervention de nos prestataires qui peuvent être perturbées.

RETABLISSEMENT DE LA REDEVANCE INCITATIVE

Afin de limiter l'impact de cette crise sanitaire sur la part variable de la redevance incitative du premier semestre 2020, les collectes de bacs et ouvertures de colonnes à ordures ménagères étaient jusqu'à présent en libre accès et illimitées. À compter du 11 mai prochain, date officielle du déconfinement national, ces mesures exceptionnelles prendront donc fin. Aussi, l'ensemble des systèmes de contrôle d'accès seront remis en service et toutes levées de bacs ou utilisations de carte d'accès seront de nouveau comptabilisées comme cela était le cas avant le confinement. Ces données serviront notamment de base à la facturation du second semestre 2020.